

Actualité

Date de publication : 27/02/2019

## INT - Convention fiscale entre la France et le Chili - Mise en oeuvre de la clause de la nation la plus favorisée

---

**Série / Division :**

INT - CVB

**Texte :**

À la suite de la conclusion par le Chili d'une convention fiscale avec le Japon le 21 janvier 2016, les taux de retenue à la source prévus par la [convention franco-chilienne](#) pour les intérêts et certaines redevances sont modifiés, conformément à la clause de la nation la plus favorisée prévue au point 6 du protocole.

Cette convention est disponible en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

**Actualité liée :**

X

**Document lié :**

[BOI-INT-CVB-CHL](#) : INT - Convention fiscale entre la France et le Chili

**Signataire du document lié :**

Christophe Pourreau, Directeur de la législation fiscale